

REQUÉRANTS CONFRONTÉS AU «PIÈGE» DU TRAIN

TRANSPORT

Une fois par mois, les demandeurs d'asile hébergés dans l'abri PCi de Nyon doivent se rendre à leur antenne régionale, sise à Yverdon. Un trajet en train qui peut leur coûter très cher.

ANETKA MÜHLEMANN

«Ils doivent déboursier 50francs de train pour aller chercher leurs 200francs mensuels!» Plusieurs Nyonnais, qui se sont liés d'amitié avec des requérants d'asile logés à l'abri PCi depuis février dernier, peinent à comprendre la logique de ces déplacements. Pourtant, d'un point de vue purement arithmétique, la situation n'est pas aussi scandaleuse qu'il y paraît. Les fameux 50francs (prix d'un billet pour Yverdon) sont déjà compris dans l'argent qui leur est alloué par l'Etablissement vaudois pour l'accueil des migrants (EVAM). Tous les requérants reçoivent 150 francs par mois (5francs par jour) destinés aux vêtements ainsi qu'aux produits d'hygiène. Les «Nyonnais», gérés administrativement depuis Yverdon, reçoivent en plus de quoi se rendre en train à leur entretien mensuel.

Poussés à la faute?

Mais il est fréquent qu'un requérant dépense tout son pécule et se retrouve coincé le jour de son rendez-vous dans le Nord vaudois. «La première fois que je devais y aller, témoigne Ibrahima Faty, j'étais un peu juste, alors j'ai pris un billet demi-tarif. J'ai tenu à prendre quand même un billet car je ne suis pas un voleur. Mais pour la police, j'étais en faute.»

Plusieurs demandeurs d'asile se sont ainsi fait pincer par les CFF en train de resquiller. «On reçoit souvent des dénonciations et parfois cela atteint des sommes astronomiques», constate Sylvain Buff, animateur à l'accueil de jour. Compte tenu des frais de récidive, de rappel et de préfet, l'amende grimpe vite au-delà de 200francs. Au point d'éveiller un élan de solidarité. «Parfois, je leur donne de l'argent pour qu'ils s'achètent leur billet», confie un Nyonnais.

Des solutions?

Pourquoi ne pas leur remettre des Rail Checks (bons CFF faisant office de monnaie) pour éviter la tentation? Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de presse de l'EVAM, se montre sceptique: «Administrativement ce serait trop lourd.» Et de préciser que «le cas des migrants logés à Nyon n'est pas unique dans le canton; les familles en appartement doivent également utiliser les transports publics pour remplir leur demande d'assistance financière.» Sauf que l'abri PCi de Nyon est particulièrement éloigné d'Yverdon. Et comme il peut accueillir une centaine de célibataires, les frais de déplacement se montent à quelque 5000francs mensuels.

Ne serait-il pas plus judicieux de regrouper les rendez-vous et dépêcher quelqu'un sur place? «C'est compliqué, l'abri ne se prête pas à ces opérations. Il faudrait louer des locaux, alors qu'à Nyon c'est du provisoire», explique le directeur de l'EVAM, Pierre Imhof. En d'autres termes, la situation n'évoluera qu'avec l'implantation prévue d'une nouvelle structure d'accueil dans la région. Définitive et... avec des locaux administratifs.